



## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

### **Demande de dérogation « Perte ou restrictions de production fourragère » Article 47.c du règlement (CE) n°889/2008**

*Formulaire à envoyer à votre organisme certificateur*

**Critère à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 47.c du règlement (CE) n°889/2008 :**

Le lien entre la perte fourragère ou les restrictions liées, notamment, à des conditions climatiques exceptionnelles, à l'apparition de maladies infectieuses, à une contamination par des substances toxiques ou à des incendies, doit être avéré.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

**La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme certificateur avant la date prévue d'achat des fourrages non biologiques.**

**ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.**

**Demande de dérogation « Perte ou restrictions de production fourragère »  
Article 47.c du RCE n°889/2008**

**IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :**

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone :      N°Fax :

E-mail :

**1. Situation de l'exploitation à la date de la demande :**

SAU totale :      ha

Dont :      ha      de surface fourragère principale.

ha      de céréales et/ou protéagineux destinés à l'alimentation des animaux de l'exploitation.

Chargement /ha :      UGB / ha

Type d'animaux (exemple : bovins lait, bovins viande, ovins...)	Effectif total	Dont adultes

Type d'animaux (exemple : bovins lait, bovins viande, ovins...)	Effectif total	Dont adultes

**2. Production fourragère de l'exploitation, achats biologiques et état des stocks à la date de la demande :**

Nature de l'aliment produit sur l'exploitation ou acheté en Bio	Quantités produites (en tonnes de MS)	Quantités achetées (en tonnes de MS)	Etat des stocks (en tonnes de MS)

### 3. Ration journalière des animaux :

Décrivez ci-dessous les rations (concentrés et fourrages) de vos animaux selon les stades physiologiques et les périodes de l'année (**Compléter le tableau joint en annexe concernant la ration annuelle du troupeau**).

Ration actuelle :

### 4. Perte ou restrictions de production fourragère – Justifications de l'opérateur pour demander la dérogation :

Veillez indiquer la ou les raisons pour lesquelles il y a eu perte ou restriction de production fourragère :

- Conditions climatiques exceptionnelles
- Maladies infectieuses
- Contamination par des substances toxiques
- Incendie
- Autre, précisez :

Veillez produire tous justificatifs ou documents utiles (exemples : document officiel des autorités locales, certificat vétérinaire, déclaration assurance...).

Justifications :

- Evaluation des pertes ou restriction par rapport aux années précédentes :

- Quelles recherches ont été effectuées en fourrages et concentrés Bio et C2 (seconde année de conversion) (noms et numéros de téléphone des associations, fournisseurs, personnes contactées... Exemple : organismes de développement agricole locaux) :

*Ces données sont susceptibles d'être vérifiées.*

## 5. Prévisions d'achat :

- Aliments biologiques :

Nature des aliments biologiques	Quantités prévues (en kg de MS)

Nature des aliments biologiques	Quantités prévues (en kg de MS)

- Aliments en conversion (C1 – C2) :

Nature des aliments en conversion	C1 C2	Quantités prévues (en kg de MS)

Nature des aliments en conversion	C1 C2	Quantités prévues (en kg de MS)

- Fourrages conventionnels :

Période envisagée de distribution de l'aliment conventionnel : du ..... au .....

Nature des fourrages conventionnels	Quantités souhaitées (en kg de MS)

Natures des fourrages conventionnels	Quantités souhaitées (en kg de MS)

## 6. Part prévisionnelle d'aliments non biologiques dans les rations pendant la période de dérogation :

	Pendant la période de dérogation demandée	Rations types
<b>Part d'aliments NON BIO dans la ration des animaux productifs</b> <i>Animaux productifs</i> : Animaux dont les produits (lait, viande) sont vendus en bio dans la période de dérogation	%	
<b>Part d'aliments NON BIO dans la ration des animaux NON productifs</b>	%	

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

**Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui se chargera de le transférer à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.**

**Nom de votre organisme certificateur :**



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

\*

\* \*

**Cadre réservé à l'organisme certificateur :**

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 47.c : OUI  / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable  / Avis défavorable  / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

**Cadre réservé à l'INAO :**

Date de réception de la demande :

Date d'envoi de l'accusé de réception à l'opérateur :

Avis de l'INAO : Avis favorable  / Avis défavorable

Date d'envoi de la décision :

Si avis favorable :

- durée de la dérogation :
- quantités d'aliments non biologiques autorisées :

**ANNEXE - TABLEAU DE RATIONS (pour tout le troupeau sur une année)**

<b>Type animal 1 :</b>		<b>Nombre de têtes :</b>		<b>Type animal 2 :</b>		<b>Nombre de têtes :</b>	
Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour	Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour
<b>Type animal 3:</b>		<b>Nombre de têtes :</b>		<b>Type animal 4 :</b>		<b>Nombre de têtes :</b>	
Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour	Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour

INAO

12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 30003

93555 MONTREUIL SOUS-BOIS CEDEX

TEL. 01 73 30 38 99 / TELECOPIE : 01 73 30 38 04

www.inao.gouv.fr